

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DÔMES SANCY
ARTENSE**

L'an deux mil vingt et un, le DOUZE FEVRIER, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de ROCHEFORT-MONTAGNE, sous la présidence de Monsieur Alain MERCIER.

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 44

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 43

Date de la convocation du Conseil : 02 février 2021

PRÉSENTS : M. Alain FARGEIX (Aurières) ; M. Gilles BONHOMME (Avèze) ; M. Alexandre VERDIER et M. Philippe CHASSARD (Bagnols) ; M. Claude VINCENT (Ceyssat) ; M. Jean-Louis GATIGNOL (Cros) ; M. Luc GOURDY et M. Jean-Luc TOURREIX (Gelles) ; M. Christian VINAGRE-ROCCA (Labesette) ; M. Éric BRUGIERE (Laqueuille) ; M. Georges GAY (Larodde) ; M. Yannick TOURNADRE et M. Patrick MEYNIE (La Tour d'Auvergne) ; M. Patrick DURAND et M. Michel RODRIGUEZ (Mazayes) ; M. Alain MERCIER et M. Mathieu LASSALAS (Nébouzat) ; M. Nicolas ACHARD (Olby) ; M. Pascal MICHAUX (Orcival) ; M. Patrice FAURE et Mme Gaëlle BATTUT (Perpezat) ; M. François BRANDELY (Rochefort-Montagne) ; Mme Michelle GAIDIER et M. Jean-François ANDANSON (Saint-Bonnet-près-Orcival) ; M. Laurent BERNARD (Saint-Donat) ; M. Yves CLAMADIEU et M. Guy MONTEIX (Saint-Julien-Puy-Lavèze) ; M. Joël FLANDIN et M. Bernard POUX (Saint-Pierre-Roche) ; M. David SAUVAT et M. Claude BRUT (Saint-Sauves-d'Auvergne) ; M. Patrick PELLISSIER (Saulzet-le-Froid) ; M. Julien GAYDIER (Singles) ; M. Jean-Louis FALGOUX (Tauves) ; M. Bruno EYZAT (Trémouille-Saint-Loup) ; Mme Martine BONY (Vernines).

POUVOIRS : M. Gilles ALLAUZE donne pouvoir à M. Claude VINCENT ; M. Aurélien AMBLARD donne pouvoir à M. Éric BRUGIERE ; M. Samuel GAUTHIER donne pouvoir à M. Nicolas ACHARD ; Mme Jacqueline BUROTTO donne pouvoir à M. David SAUVAT ; M. Dominique JARLIER donne pouvoir à M. François BRANDELY ; M. Christophe SERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis FALGOUX ; M. Loïc PIQUET donne pouvoir à Mme Martine BONY.

Objet : Ajournement de l'avis du Conseil de communauté relatif à une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploration

Monsieur le Président informe le Conseil de communauté que par courrier en date du 7 janvier 2021, la DREAL Auvergne Rhône Alpes a sollicité un avis de la Communauté de communes sur le projet porté par la société TLS Geothermics sur la commune de St Pierre Roche.

En effet, la société TLS Geothermics a déposé en date du 14 février 2020, conjointement avec la société Storengy, auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme et à la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes, une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploration pour la réalisation de 4 forages profonds sur la commune de Saint-Pierre-Roche dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches de gîte géothermique haute température dit de « la Sioule ».

Conformément à l'article 12 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, la demande a été communiquée à la Communauté de communes et, dans le cadre de son instruction, est sollicité l'avis du conseil communautaire sur ce dossier.

Monsieur le Président précise que la DREAL a donné son autorisation pour que cet avis, qui devait auparavant intervenir avant le 7 février 2021, soit rendu le 12 février 2021, date de réunion du Conseil de communauté. Il explique que passé le délai autorisé, l'avis de la Communauté sera réputé favorable.

Monsieur le Président donne la parole aux délégués communautaire. Monsieur FLANDIN précise que le Conseil municipal de Saint-Pierre Roche est favorable à ce projet et en détaille les raisons.

Monsieur le maire de Gelles considère que sa commune sera la plus exposée aux nuisances du projet, sans aucune retombée positive. Il se dit défavorable au projet.

M. le Président souligne la complexité du débat sur ses aspects techniques. Les documents versés à l'enquête publiques sont nombreux, denses et complexes. Il estime que pour prendre un avis éclairé, il serait nécessaire de pouvoir obtenir des réponses de la part des porteurs de projet.

Monsieur le Président propose d'ajourner cet avis et de le reporter à la date de réunion du prochain bureau communautaire, à savoir le jeudi 18 février 2021. Il propose d'inviter la société TLS Geothermics et d'ouvrir cette réunion aux délégués communautaires qui souhaiteraient être présents.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, le Conseil de communauté décide :

- **D'ajourner le rendu d'un avis sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploration pour la réalisation de 4 forages profonds sur la commune de Saint Pierre Roche dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches de gîte géothermique haute température dit de la « Sioule »**
- **De reporter cet avis à la réunion du bureau communautaire du jeudi 18 février 2021, en invitant la société TLS Geothermics**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président


Alain MERCIER

